



DIPLOME DÉLIVRÉ

Master - (niveau 7)
Code RNCP : 38208

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Directeur : Nicolas Peyre

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Professeurs des universités (liste indicative)

Christophe Alcantara ; Jacques Viguier

Maîtres de conférences (liste indicative) :

Sylvie Laval ; Nicolas Tilli ; Karl-Henri Voizard

Enseignant-chercheur (liste indicative) :

Nicolas Peyre

Directeur de recherche CNRS :

Emmanuel Negrier

Intervenants professionnels (liste indicative) :

Adeline Barré ; Philippe Chantepie ; Charlotte Carrier ; Stanley Claisse ; Loïc Diaz ; Maryline Dunaud ; Emmanuel Gaillard ; Alexis Gauthier ; Jeanne-Sophie Fort ; Stéphane Gil ; Christine Laval-Hanachi ; David Madec ; Alba Paz ; Jason Petit-Jean ; Emmanuel Pidoux ; Nicolas Pozmanoff ; Jean-Damien Ricaut ; Pierre Rougean ; Agnès Salson ; Eva Salviac ; Valérie Soullignac/Benjamin Long ; Jean-Noël Walkowiak

ORGANISATION

La durée de la formation représente un volume horaire de **442 heures** (soutenance et accompagnement compris) réparti sur **12 mois de septembre N à septembre N+1**. Afin de concilier au mieux l'activité professionnelle des stagiaires alternants, les enseignements sont organisés les lundis et mardis dans les locaux de l'Université Toulouse Capitole. Egalement, la formation comprend plusieurs jours de formation à distance obligatoires (mercredi, jeudi ou vendredi).

Accueil du public en situation de handicap à l'Université Toulouse Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/handicap>



OBJECTIFS

Le parcours Administration et communication des activités culturelles (2ème année de master) a pour objectif de former des cadres susceptibles de concevoir et mettre en œuvre les politiques et les stratégies de communication des organisations publiques et privées intervenant dans le champ de la culture, en particulier celui des industries culturelles et créatives. Ces professionnels doivent être capables, en relation avec les acteurs concernés, dans le cadre des politiques publiques locales, nationales et européennes, et en direction des différentes catégories de publics, de définir, d'assurer et d'évaluer les actions d'administration, de communication, de valorisation et de promotion des actions, des politiques et des produits culturels.

Les professionnels formés par le parcours ACAC doivent être en mesure de participer à la mise en œuvre et au suivi de projets culturels de toute nature (musées et patrimoine, spectacle vivant, audiovisuel et cinéma, édition, festivals, événements culturels...), notamment à travers les dimensions informationnelles et communicationnelles, et en liaison avec les autres professionnels du secteur de la culture.



PUBLICS VISES ET CRITERES D'ADMISSION

Formation à effectif limité (30 apprenants maximum)

Conditions préalables à la candidature

- Droit à poursuite d'études : étudiant ayant été sélectionné à l'Université Toulouse Capitole en 1ère année de master Mention Information-Communication parcours type Administration et communication des activités culturelles.

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la 1ère année du Master Mention Information-Communication parcours type Administration et communication des activités culturelles à l'Université Toulouse Capitole.

- Pour tous les autres cas : l'admission en Master 2 pour les étudiants et les alternants ne bénéficiant pas d'un droit à poursuite d'études dépend des capacités d'accueil et est subordonnée au succès à un concours ou à l'examen d'un dossier.

Accès au public en reprise d'études au titre de la validation soit des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger soit des acquis d'expérience, ou ayant bénéficié d'une dispense de parcours dans le cadre du dispositif VA85.

Sélection des candidats

L'admission dans cette formation relève d'un accès sélectif et est prononcée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis. L'admission est prononcée par le Président de l'université sur proposition de la commission d'admission.

MASTER 2 ADMINISTRATION ET COMMUNICATION DES ACTIVITES CULTURELLES

CONTRAT D'APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



PROGRAMME

SEMESTRE 3 et SEMESTRE 4 – 402h

UE 1 – Environnement culturel, juridique et numérique – 63h

Politiques culturelles : histoire des institutions – 15h
Droit de la culture – 15h
Culture, économie et numérique – 18h
Droit de la propriété littéraire et artistique – 15h

UE2 – Approches sectorielles – 122h

Management des événements culturels et des festivals – 15h
Cinéma et audiovisuel – 15h
Spectacle vivant (théâtre, cirque) – 20h
Métiers du livre et de l'édition – 15h
Musique-Industrie du disque – 10h
Muséologie – 20h
Politique du patrimoine – 15h
Arts et société – 12h

UE3 – Médiation et management – 95h

Etudes des publics et des pratiques culturelles – 15h
Gestion des établissements publics culturels – 15h
Management et programmation artistique – 10h
Aides et financement de la culture – 10h
Culture, médiation et territoires – 20h
Les supports de la communication écrite et digitale – 15h
Relation presse – 10h

UE 4 – Projet Professionnel Appliqué (alternance)

UE5 – Approfondissement sectoriel en communication digitale – 104h

Conduite de projet – 12h
Référencement / SEO – 20h
Mesure d'audience – 12h
Production de contenu web – 60h

Méthodologie dédiée aux actions professionnelles – 9h

Interventions d'experts de la culture – 9h

Volume horaire global 442h : 402 heures d'enseignements + 40 heures d'examens

Contrôle des connaissances : Détail donné en début de session par les Modalités de Contrôle des Connaissances.



COMPETENCES VISEES

- Administrer une organisation dans le champ de la culture et du patrimoine ;
- Être force de proposition en intégrant l'environnement juridique propre au champ de la culture et du patrimoine ;
- Comprendre et analyser l'environnement et les acteurs de la culture sur un temps long ;
- Maîtriser les codes écrits et oraux de la communication professionnelle ainsi que la capacité à se documenter pour produire une action professionnelle en communication ;
- Prendre des responsabilités, engager stratégiquement une organisation dans le champ de la culture et du patrimoine, conduire un projet pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif, gérer des contextes professionnels complexes ;
- Maîtriser les savoir-faire opérationnels pour organiser, planifier, arbitrer les actions de communication dans le champ de la culture et du patrimoine ;
- Maîtriser les compétences expertes des professionnels du secteur de la culture et du patrimoine et positionner à moyen et long terme une organisation



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

L'objectif de la formation consiste à former des cadres susceptibles de concevoir et mettre en œuvre les politiques et les stratégies de communication des organisations publiques et privées intervenant dans le champ de la culture, en particulier celui des industries culturelles et créatives.

Ces professionnels doivent être capables, en relation avec les acteurs concernés, dans le cadre des politiques publiques locales, nationales et européennes, et en direction des différentes catégories de publics, de définir, d'assurer et d'évaluer les actions d'administration, de communication, de valorisation et de promotion des actions, des politiques et des produits culturels.

En outre, ces professionnels doivent être en mesure de participer à la mise en œuvre et au suivi de projets culturels de toute nature (musées et patrimoine, spectacle vivant, audiovisuel et cinéma, édition, festivals, événements culturels...), notamment à travers les dimensions informationnelles et communicationnelles, et en liaison avec les autres professionnels du secteur de la culture.

Une attention particulière est portée à l'international et aux métiers du Réseau culturel (attaché culturel, attaché audiovisuel, directeur d'Institut français et d'Alliance française).



CONTACTS

Suivi de l'alternance et formation continue :

SERVICE DE L'EXECUTIVE EDUCATION AND DIGITAL UNIVERSITY (EEDU)

Site de la Manufacture des Tabacs - Bâtiment Q - 1^{er} étage - 21, allée de Brieenne – Toulouse

Alternance - 05 61 12 87 14 - bureaux MQ 103 ou MQ 107 - alternance.eedu@ut-capitole.fr

Suivi des plannings et organisation des examens :

Site de l'Arsenal - 2 rue du Doyen Gabriel Marty –Toulouse

Bureau AR 117 - 05 61 63 35 38 - scolaesm2ic@ut-capitole.fr



TARIFS (ANNEE UNIVERSITAIRE 2025 / 2026)

Le Master 2 mention Information communication parcours Administration et communication des activités culturelles sous contrat d'apprentissage est rattaché au CFA Andilcampus.

Contrat d'apprentissage : 8 500€ (*sous réserve de modification pouvant être apportée par décret*) - secteur privé / secteur public

Contrat de professionnalisation : nous consulter

Prise en charge par l'entreprise et son OPCO pour le secteur privé

